

Les ministres ont déclaré que le Canada a tout à gagner de la conclusion d'un accord. «Ces mesures de protection ne sont qu'un des moyens par lesquels cet accord commercial peut aider le Canada à renforcer sa position sur des marchés étrangers qui attachent de plus en plus d'importance à la recherche et à l'innovation.»

- 30 -

Pour plus de renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou à :

Jim Keon
Consommation et Corporations Canada
(613) 953-7845